

- Transmis en Préfecture le 19 décembre 2024
- Retour Préfecture le 19 décembre 2024
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20241216-lmc1H32632H1-DE

**TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2025
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC**

**RESERVATION DE PLACE ET/OU EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT
Usage pour déménagement / livraisons / événements et usage commercial**

Le forfait de mise en place des panneaux s'applique pour toutes les zones de stationnement
(hors aires piétonnes)

LIBELLÉS	UNITE	TARIFS 2025
Réservation d'une place et/ou d'un emplacement de stationnement		
Réservation d'une place de stationnement en zone non-reglementée (ZNR)	Forfait (2 jours max)	5,00 €
Réservation d'une place de stationnement en zone verte (ZV)	Forfait (2 jours max)	31,00 €
Réservation de place et/ou emplacement de stationnement en zone rouge et aire piétonne (ZR et AP)	Forfait (2 jours max)	39,00 €
La place (ou emplacement) supplémentaire	Forfait (2 jours max)	11,00 €
Forfait mise en place de panneaux (ZNR, ZV et ZR)	Forfait	16,00 €

MISE A DISPOSITION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT (par place et par an)

LIBELLÉS	UNITE	TARIFS 2025
En auto partage		
Réservation d'une place de stationnement en zone non-reglementée (ZNR)	Forfait annuel	5,00 €
Réservation d'une place de stationnement en zone verte (ZV)	Forfait annuel	31,00 €
Réservation de place et/ou emplacement de stationnement en zone rouge et aire piétonne (ZR et AP)	Forfait annuel	39,00 €
Dépose minute devant hôtel	Forfait annuel	135,00 €

**TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2025
 OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC**

**TRAVAUX
 Droits de voirie**

**Tarifification applicable à toutes les occupations sur les espaces publics ouverts à la circulation,
 quel que soit le maître d'ouvrage**

LIBELLÉS	UNITE	TARIFS 2025
Frais d'instruction pour toute autorisation de voirie	Forfait/usage	25,00 €
Echafaudage sur pieds, tunnel ou encorbellement	Forfait/mois	78,00 €
ZONE PERIPHERIQUE AU CENTRE VILLE : Toutes occupations du domaine public avec emprise : (travaux, dépôts de matériaux, abris-bennes, clôtures provisoires, palissades* etc.)		
Inférieur ou égal à 1 mois	m ² /jour	0,31 €
De 1 mois à 6 mois	m ² /jour	0,41 €
Supérieur à 6 mois	m ² /jour	0,52 €
ZONE D'ENTREE DE VILLE (BLEUE) : Toutes occupations du domaine public avec emprise : (travaux, dépôts de matériaux, abris-bennes, clôtures provisoires, palissades* etc.)		
Inférieur ou égal à 1 mois	m ² /jour	0,52 €
De 1 mois à 6 mois	m ² /jour	0,73 €
Supérieur à 6 mois	m ² /jour	0,94 €
ZONE DE CENTRE-VILLE (VIOLETTE) : Toutes occupations du domaine public avec emprise : (travaux, dépôts de matériaux, abris-bennes, clôtures provisoires, palissades* etc.)		
Inférieur ou égal à 1 mois	m ² /jour	0,94 €
De 1 mois à 6 mois	m ² /jour	1,25 €
Supérieur à 6 mois	m ² /jour	1,56 €
Toutes zones - Travaux irréguliers	m ² /jour	5 fois le tarif de base

*** Travaux irréguliers : tout travaux non autorisé par arrêté municipal, ayant fait l'objet d'une mise en demeure de régulariser sa situation sans obtempérer jusqu'au passage de la Police Municipale, alors contrainte de dresser un procès-verbal indiquant le nombre de m² utilisés illégalement.
 Calcul de la redevance : (m² utilisés illégalement*(prix du m²*5)) - Toute période débutée est dûe (état mensuel).**

- Transmis en Préfecture le 19 décembre 2024
- Retour Préfecture le 19 décembre 2024
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20241216-lmc1H32632H1-DE

Fermeture voies de circulation	UNITE	TARIFS 2025
Fermeture totale de la chaussée (circulation ouverte aux bus), en journée	Forfait/jour	400,00 €
Fermeture totale de la chaussée (circulation ouverte aux bus), demi-journée ou nuit	Forfait/jour	200,00 €
Fermeture totale de la chaussée, en journée	Forfait/jour	300,00 €
Fermeture totale de la chaussée, demi-journée ou nuit	Forfait/jour	150,00 €
Bulle de vente		
Installation bulle de vente	Forfait/mois	500,00 €
* Une réduction de 25 % des tarifs sera appliquée lors de travaux de construction d'immeubles ou de rénovation de façades où une palissade valorisant le bâtiment réhabilité (ou construit) est installée.		
* Dans le cadre de travaux ayant une emprise au sol dans la limite de 0,5 m du domaine privé/public, les tarifs "zone non-réglémentée" seront appliqués, quel que soit le lieu de l'occupation.		
* Dans le cadre de travaux de mise en sécurité/travaux de péril et/ou dans le cas de réhabilitation de logements sociaux et/ou dégradés, les tarifs "zone non réglémentée" seront appliqués, quel que soit le lieu de l'occupation.		

MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE PUBLIC POUR UN EVENEMENT (hors stationnement)		
LIBELLÉS	UNITE	TARIFS 2025
Mise à disposition du Parc de Buisson rond pour les cirques et autres activités commerciales payantes (représentations, salons professionnels etc ...)	Entre 1 et 7 jours	376,00 €
	Entre 7 et 14 jours	592,00 €
	Entre 14 et 21 jours (maximum)	808,00 €
Artistes de rue (peintres, chanteurs, musiciens, "homme statut", danseurs, mimes, autres artistes...)	Forfait/jour	2,00 €

FRAIS DE RELANCE - NON DECLARATION OU DEFAUT D'AUTORISATION		
LIBELLÉS	UNITE	TARIFS 2025
1ère relance administrative	Forfait	50,00 €
2ème relance administrative, si aucune réponse dans les 24h	Forfait	100,00 €